

Version actualisée 2021

AIDE À L'INVESTISSEMENT POUR LES COMMERCES DE PROXIMITÉ

VOUS RECHERCHEZ UNE AIDE POUR FINANCER LES TRAVAUX ET LES ÉQUIPEMENTS MATÉRIELS LIÉS À L'INSTALLATION OU AU DÉVELOPPEMENT DE VOTRE POINT DE VENTE ?

LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN VOUS ACCOMPAGNENT FINANCIÈREMENT DANS VOTRE PROJET !



La Région Auvergne-Rhône-Alpes

À QUI S'ADRESSE CETTE AIDE ?



Commerces de proximité et artisans avec point de vente accessible au public.



Situés en centre-ville ou bourg-centre (hors galeries commerciales)



Dont la surface de vente est inférieure à 700m²



De moins de 10 salariés, dont le chiffre d'affaires annuel ou le total bilan est inférieur à 1M d'euros



Territoire d'implantation : Sur l'une des 53 communes de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain. Voir carte ICI

Quel est le montant de l'Aide ?

Jusqu'à 15 000 euros d'aide cumulée.

Taux d'intervention de la CCPA : 10%

Taux d'intervention de la Région : 20% (porté à 25% pour les points relais poste).

Montant de dépenses éligibles : entre 10 000€ HT et 50 000€ HT

Comment postuler ?

- 1^{ère} étape : Déposer votre demande d'aide sur le Portail des aides de la Région ; Guide des Aides (ICI)
- 2^{ème} étape : Éditer un récapitulatif de votre dossier à transmettre à la CCPA pour instruction
- 3^{ème} étape : Déposer le justificatif de cofinancement de la CCPA sur le Portail des aides pour finaliser votre dossier Région.

Pour quelles dépenses ?

Sont éligibles les investissements liés à l'installation, l'équipement ou la rénovation de votre point de vente (ex : aménagement intérieur et extérieur, enseigne, véhicule de tournée, mise en accessibilité PMR, économie d'énergie.

Important : La demande doit être déposée sur le «portail des aides de la Région» avant tout commencement de l'opération (avant la signature de devis, de bons de commande...)

RENSEIGNEMENTS

Portail des aides de la Région

CONTACTS :

Service économie de la CCPA : 04 74 61 96 40 economie@cc-plainedelain.fr

Service instructeur de la Région : aide.tpecommercesartisanat@auvergnhrhonealpes.fr